

Pour diffusion immédiate

Communiqué

L'application de la loi sur l'interdiction des saveurs dans le vapotage est une farce monumentale

Québec, le 7 mars 2024 – Hier, le journal Le Soleil publiait un article intitulé : **Le «fiasco» de l'interdiction des saveurs dans le vapotage.**¹ Cet article démontre sans équivoque que les inspecteurs du ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS), n'appliquent pas la loi et laissent les boutiques de vapotage vendre impunément des saveurs. En plus d'être préoccupante, cette situation est très frustrante et injuste pour le **Regroupement des tabagies du Québec**. Ses membres ne savent plus quoi faire et se demandent même s'ils ne devraient eux aussi, commencer à vendre des saveurs.

Le document du MSSS qui a été obtenu via une demande d'accès à l'information révèle que « *le MSSS a inspecté 47 des 140 vapoterías listées au Québec. De ce nombre, une seule a été jugée non conforme, même si plus de 90 % d'entre elles vendent des flacons de saveur* »². Il est frustrant de constater que les inspecteurs du MSSS n'applique pas la loi. « *C'est le Far West complet dans l'industrie et le shérif donne des tapes dans le dos aux hors la loi au lieu de les sanctionner* » s'est indigné Michel Poulin, porte-parole du **Regroupement des tabagies du Québec**.

Le **Regroupement des tabagies du Québec** s'indigne aussi du fait que le MSSS confirme son incompétence. Dans l'article, la responsable des communications au MSSS, Marie-Pierre Blier, affirme que « *Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, les inspecteurs du MSSS sont sur le terrain afin de s'assurer du respect de la réglementation* »³.

Pour Michel Poulin, cette situation ne peut être plus catastrophique. « *On croyait que le MSSS n'envoyait pas d'inspecteurs. On s'était trompé. La situation est pire que ce l'on appréhendait et il est là le cœur du problème. Les inspecteurs se présentent, inspectent, constatent le non-respect de la loi mais quittent sans donner de contravention et pire encore, donne leur bénédiction à la vente de saveurs. Ça ne s'invente pas* ».

¹ <https://www.lesoleil.com/actualites/sante/2024/03/06/le-fiasco-de-linterdiction-des-saveurs-dans-le-vapotage-JOPT7A4LDJHOZJPELZWOXMSU5A/>

² Idem

³ Idem

- 2 -

En terminant, il est plus que temps que le ministre Dubé sorte de sa cabane à sucre, se remettre au travail et donne des directives claires à ses inspecteurs afin qu'ils fassent respecter la loi. « *Le ministre Christian Dubé doit se ressaisir et faire appliquer la loi. Je demande aussi aux partis d'opposition d'effectuer leur travail et de mettre de la pression sur le gouvernement. Nous avons interpellé M. Tanguay, M. Nadeau-Dubois et M. St-Pierre Plamondon et personne ne se préoccupe du dossier* » de conclure Michel Poulin.

Pour obtenir plus d'information sur le RTQ, consultez: tabagies.com

- 30 -

Source : Michel Poulin, porte-parole
Regroupement des tabagies du Québec (RTQ)
Tél. : 514-358-8381 / Courriel : info@tabagies.com